



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## agressions sexuelles

Question écrite n° 32381

### Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'affaire de pédophiles condamnés récemment par la justice américaine. Il s'agit de deux citoyens, respectivement américain et australien, qui ont adopté en 2005 un bébé, né d'une gestation pour autrui (GPA) en Russie, laquelle aurait coûté la somme de 8 000 dollars. Cet enfant a été victime dès l'âge de deux ans de viols répétés de la part de ces parents adoptifs mais également de huit autres pédophiles. Les médias anglo-saxons ont affirmé que l'enfant aurait été violé dans quatre pays, dont la France. Il l'interroge afin de savoir de quelles informations celui-ci dispose au sujet du volet français de cette affaire.

### Texte de la réponse

Le France a été destinataire, en juin 2012, sur le plan judiciaire, d'une demande d'entraide pénale internationale émanant des Etats-Unis. Cette demande d'entraide a été reçue par le bureau de l'entraide pénale internationale de la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice français et subdéléguee à l'office central de répression des violences faites aux personnes. Le rapport et les pièces d'exécution ont été retournés le 11 octobre 2012 aux autorités judiciaires américaines. D'après les informations obtenues auprès du magistrat de liaison américain en France, les peines prononcées à l'encontre des principaux mis en cause sont de 40 et 30 ans d'emprisonnement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bompard](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32381

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [16 juillet 2013](#), page 7387

**Réponse publiée au JO le :** [10 mai 2016](#), page 4054